



**COMMUNE D'EPESSES**

**RAPPORT DE GESTION 2010**

# Rapport de gestion sur l'exercice 2010

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vous trouverez ci-après nos commentaires sur l'exercice 2010. Les titres correspondent aux divers groupes dans lesquels sont classés nos comptes, conformément au plan comptable normalisé.

## SITUATION DE LA POPULATION AU 31.12.2010

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b><u>Habitants commune</u></b>					
<b><u>Résidence principal</u></b> :	331	27	30	136	138
- Suisses :	279	25	26	116	112
- Etrangers :	52	2	4	20	26
De sexe féminin :	163	27		136	
De sexe masculin :	168		30		138
<b><u>Etat civil</u></b>					
Célibataires :	153	27	30	43	53
Marié(e)s :	143			70	73
Veufs (Veuves) :	16			15	1
Divorcé(e)s :	16			7	9
<b><u>Religion</u></b>					
Catholiques :	70	1	4	31	34
Protestant(e)s :	162	8	5	72	77
Sans confession ou autres :	99	18	21	33	27
<b><u>Divers</u></b>					
Conseillers (communal) :	28			5	23
Electeurs (communal) :	236			116	120
Electeurs (cantonal) :	224			113	111
Electeurs (fédéral) :	224			113	111
<b><u>Etrangers, Permis</u></b>					
Permis B :	32	2	2	13	15
Permis C :	18		2	6	10

## 1. Administration Générale :

L'administration communale a été très sollicitée par divers travaux à fournir en prévision de la future commune de Bourg-en-Lavaux. Relevé des parcelles de vignes, forêts, terrains etc. Description des parcelles de vignes selon le registre foncier, nombre de m<sup>2</sup>, date de plantation et genre de culture. Situation des forêts et de toutes parcelles propriétés de la commune. Copie des baux établis avec les locataires de vignes, de places de parc et des bouées.

De mai à juin les secrétaires municipales, les représentants de la voirie, des concierges et des fontainiers ont été convoqués à plusieurs reprises à des séances à Grandvaux par Habilis Conseils pour la description de l'organisation et des travaux effectués dans chaque commune respective. Des groupes de travail ont été créés afin de regrouper les tâches effectuées dans les communes sous une seule organisation et d'évaluer le nombre d'unités plein temps pour chacun de ces nouveaux services. Tous les employés des communes ont été entendus séparément par Habilis Conseils et ont donné leur préférence pour l'un ou l'autre des futurs postes de travail.

### Manifestations :

- 10-12-13 mars Soirées de la Société du Théâtre de la Dernière Minute
- 16-17-18 avril Soirées du Théâtre des enfants de Mme Laramée
- 1<sup>er</sup> mai Epesses nouveau en fête. Comme chaque année cette manifestation a remporté un grand succès.
- 30 septembre Bal organisé par le FC Vignoble
- 9 octobre Bal des vendanges organisé par le Ski Club
- En dehors de ces manifestations, la grande-salle a été louée ou mise à disposition des habitants du village à 28 reprises en 2010

### Tourisme et développement

Le train des vignes « Lavaux-Express » a remporté un grand succès durant la saison touristique et envisage d'acheter une nouvelle composition pour cette saison.

## 2. Finances :

Veillez vous référer aux comptes ainsi qu'aux commentaires donnés par le boursier, dans cette même brochure.

### 3. Domaines et bâtiments :

#### Le Vieux collège :

Tous les appartements sont loués par la gérance De Rham qui s'occupe de toutes les démarches administratives concernant ce bâtiment.

#### Le Collège :

**La grande salle** a été louée ou mise à disposition gratuitement à 28 reprises pour des assemblées, des mariages, des anniversaires et des spectacles. Elle est louée à Mme Laramé, pour des cours de théâtre aux enfants de la région, les mardis de 16h. à 20h.00.

**La salle n° 2** a été mise gratuitement à disposition des Paysannes de Lavaux pour les cours de broderie les vendredis après-midi d'octobre à avril comme chaque hiver. Cette salle est également utilisée par le groupe des dames du village qui se retrouvent pour jouer aux cartes, tous les jeudis après-midi, par l'institutrice pour les appuis, pour différentes séances et pour les votations.

#### Maison de Watteville :

Des travaux d'entretien courant de minime importance ont été effectués dans ce bâtiment.

#### Le Bornalet :

Les frais d'entretien courant de ce bâtiment sont restés les mêmes que l'année dernière.

#### Ancien local du feu :

Le projet de transformation du local du feu est toujours bloqué par un recours auprès du Tribunal Fédéral.

#### Mises à l'enquête :

Plusieurs projets de transformation de bâtiments soit de minime importance ou d'enquêtes publiques ont été soumis à la Municipalité durant l'année 2010. Certains ont abouti par l'établissement du permis de construire et d'autres sont en cours. Après avoir levé les oppositions relatives à la transformation du Vieux-Moulin en habitation, en décembre 2010, la Municipalité a délivré le permis de construire en février 2011.

Le projet de M. Charles-Henri Duboux et J.-M. Mermoud au Crêt-Dessous est toujours en suspens au Tribunal Cantonal.

La Municipalité a attribué les noms et les numéros des rues. Les habitants ont été informés personnellement. Les plaques seront fixées aux bâtiments avant le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

#### **4. Travaux - routes - chemins**

Aucun chantier important n'a été réalisé en 2010 en dehors de travaux d'entretien courant des chemins et des routes communales.

#### **6. Police**

Une nouvelle structure de police a été mise en place. La Police Intercommunale de Lutry est devenue une Association nommée APOL constituée des diverses communes partenaires qui ont signé la convention.

Les manifestations organisées chez M. Patrick Fonjallaz sont de plus en plus nombreuses. La Police du Commerce a demandé une enquête publique pour le changement d'affectation des locaux. La patente actuelle de M. Patrick Fonjallaz n'est pas valable pour ce genre de manifestation. Des oppositions ont retardé la délivrance du permis de construire. Pour régler le problème du parage, la Municipalité a demandé à la Gendarmerie Vaudoise, Sgt Feuz en collaboration avec la commune de Riex, une autorisation générale de parage sur le trottoir. La Municipalité donne son accord puis transmet à l'APOL qui doit mettre en place la signalisation et selon l'affluence des véhicules doit mettre à disposition des auxiliaires de police, prestations qui seront facturées aux organisateurs de la manifestation.

Concernant le SDIS de Gourze, l'année 2010 a été marquée par la livraison et la mise en service du nouveau tonne-pompe (Dorin 1) livré par l'ECA en août. Ce véhicule 4x4 Mercedes 1429 AF a été équipé par l'entreprise suisse Feumotech. Il a été mis en service en novembre 2010 après une période de formation intensive et une inspection finale de l'ECA. Il sera inauguré en bonne et due forme lors des festivités du 1<sup>er</sup> août 2011 à Cully.

Le SDIS de Gourze est intervenu dans son rayon d'action à 59 reprises en 2010. Aucune intervention n'a eu lieu sur le territoire de la commune d'Epesses.

#### **7. Sécurité sociale**

Ce poste est presque entièrement fixé par les exigences cantonales qui augmentent chaque année.

#### **Ecoles et accueil des enfants**

La loi sur la structure d'accueil de jour des enfants LAJE est désormais entrée en vigueur. ARAJEL, qui regroupe les garderies et structures d'accueil de neuf communes, dont Epesses, est conventionné par cette loi. Les structures d'accueil scolaire et

parascolaire fonctionnent très bien et sont pleines pratiquement à 100%. Le prix de l'accueil des enfants reste une préoccupation, ainsi que la participation importante et fluctuante des communes. Il convient de rappeler que le prix est essentiellement dû aux charges du personnel et que la formation et l'importance en nombre de celui-ci est fixé par des normes légales. La participation des communes est, quant à elle, liée de façon linéaire au nombre d'enfants fréquentant les structures. Ces paramètres seront bien sûr à recalculer avec la nouvelle commune, puisque cinq des neuf communes n'en formeront plus qu'une.

Les structures d'accueil des enfants ont pris des proportions importantes. Partie d'une simple association de parents à but non lucratif, il s'agit aujourd'hui d'une structure lourde avec un chiffre d'affaire qui se chiffre en millions. Le Comité propose donc de changer la structure d'organisation et de la rendre plus professionnelle. A cette fin, il est question de nommer un directeur administratif et de laisser les co-directrices actuelles se consacrer plus spécifiquement sur l'encadrement des enfants. Ce changement entraînera un surcoût, mais il devrait être en partie absorbé par le fait que la structure ne devrait pratiquement plus avoir à faire appel à du personnel supplémentaire durant les périodes très chargées.

Les « Mamans de Jour », aujourd'hui connues sous le terme « d'accueillant/e/s de jour » reste un sujet de préoccupation. Les dispositions légales actuelles imposent le même nombre d'accueillant/e/s à tous les réseaux, quelle que soit leur taille et celle du territoire qu'ils couvrent. Il est difficile de recruter les accueillant(e)s, en partie à cause des cours obligatoires qu'elles doivent désormais suivre pour pouvoir s'adonner à cette activité, mais aussi à cause du sentiment de perte d'autonomie et de flexibilité que peuvent avoir certaines d'entre elles/eux. Il est à relever que, malgré les contraintes, la convention avec le réseau offre bien des avantages à ces personnes (stabilité financière, couverture maladie, etc.) ; aussi leur nombre est-il en croissance lente.

Le départ en retraite de l'actuel Directeur de l'Etablissement scolaire de Cully et environs ouvre des incertitudes quant à la gestion future de cet établissement. Il n'est pas clair à ce stade si le DFJC voudra remplacer l'actuel directeur ou établir la direction ailleurs. Les grands projets qui attendent l'école sont d'une part la mise en place de Conseils d'établissement et d'autre part l'entrée du plan ARMOS. Si le premier n'affectera pas ou peu les budgets communaux, il est encore incertain à quelle hauteur les communes seront amenées à participer à la mise en place et au fonctionnement du second. Il est certain que cela aura un impact financier, mais celui-ci devrait aussi être compensé (à moyen terme en tout cas) par la diminution de certaines charges telles que celles liées au transport des élèves.

## **8. Service des eaux**

La mise en sous-terrain de la ligne électrique du Crêt-Dessous a permis à la Municipalité de remettre à neuf le réseau d'eau dans ce quartier. Les travaux se sont déroulés dans les délais et les coûts sont conformes aux devis.

L'élaboration du PGEE par le bureau Roger Jourdan est terminée. Il a été transmis pour approbation à l'Etat de Vaud.

2 importantes fuites d'eau se sont déclarées en 2010. La première a eu lieu au Bois de Romont sous le Chemin de Montchervet. Elle a pu être rapidement réparée par l'entreprise qui travaillait au Crêt-Dessous mais elle a mis en lumière l'état de vétusté du tronçon de conduite d'eau entre le réservoir de la Michoudaz et le Bois-de-Romont. Le remplacement de cette conduite a fait l'objet d'un préavis accepté par le Conseil communal dans sa séance du 11 avril 2011.

La seconde fuite s'est déclarée au Crêt-Dessus. Elle a également pu être rapidement jugulée, toujours par l'entreprise de génie civil œuvrant au Crêt-Dessous. Elle nous a également permis de voir que le tronçon entre la cave du Clos-du-Boux et la sortie du village était en mauvais état. Le remplacement de cette conduite interviendra à moyen terme, lors de la réalisation du projet de raccordement du réseau d'eau d'Epesses à celui de Rieux tel qu'il est prévu dans le PDDE élaboré par le bureau Herter et Wiesmann.

Finalement, 2010 a été une année peu pluvieuse mettant à mal le débit de nos sources. La Municipalité a décidé d'arrêter les fontaines pendant tout l'été pour limiter l'achat d'eau à la commune de Lausanne.

### **Résultat :**

Bien que la Municipalité ait limité autant que peut se faire ses dépenses et ceci dans tous les secteurs, l'exercice 2010 boucle avec un excédent de charges de Fr.142'235.70.

Les raisons principales résident dans la baisse des entrées fiscales provoquée par la baisse générale des revenus.

Adopté en séance de Municipalité du 9 mai 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Madame  
le syndic

la secrétaire

N. Gross

C. Chappuis